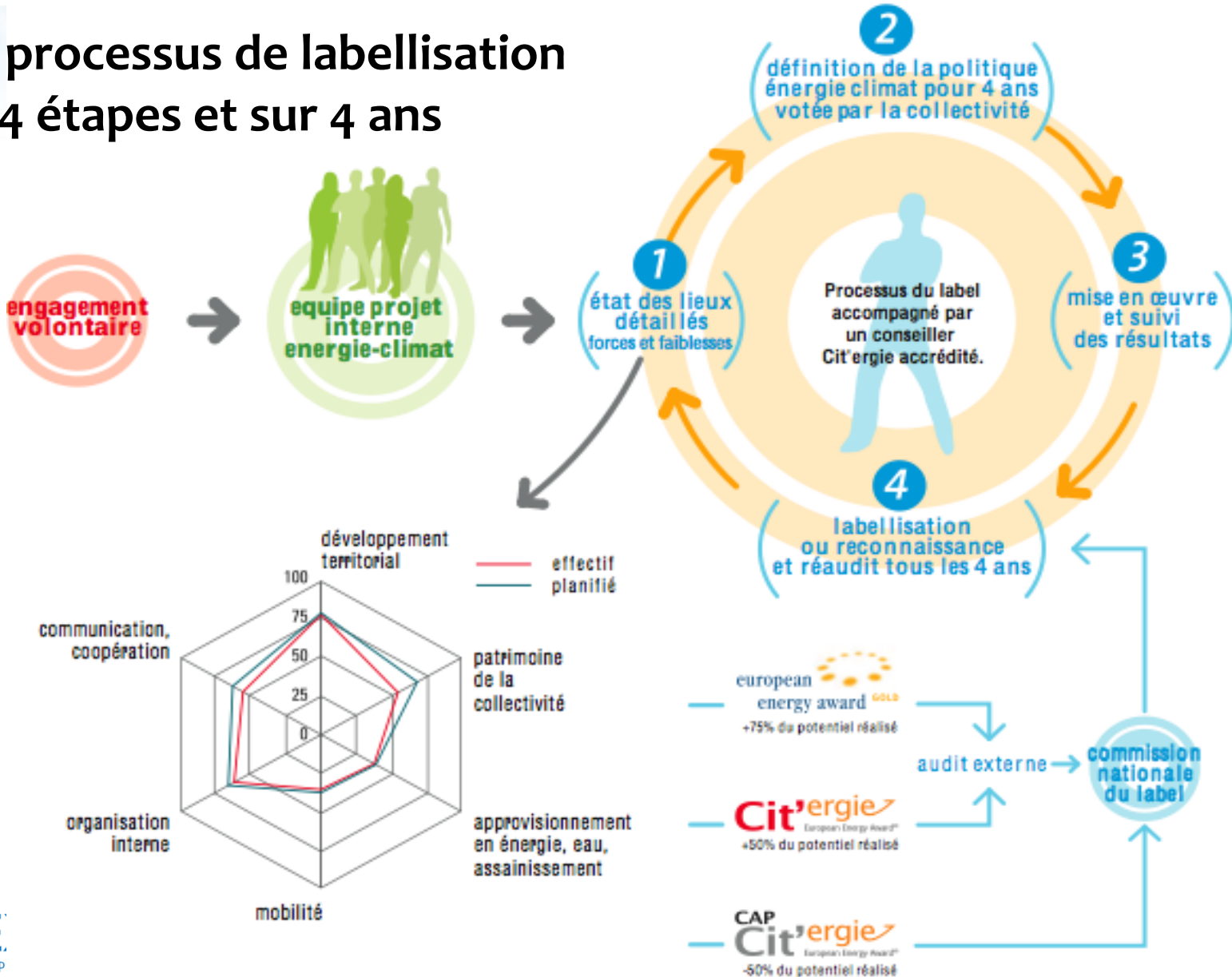


Présentation du processus de labellisation Cit'ergie

Un processus de labellisation
en 4 étapes et sur 4 ans



6 domaines d'actions

L'analyse détaillée et les propositions d'actions se basent sur un **catalogue de 79 actions dans 6 domaines**



Rappel des critères pour la labellisation ou la reconnaissance :

Reconnaissance **CAP Cit'ergie**

- Etat des lieux
- Programme de politique énergie-climat pour 4 ans donnant lieu à délibération
- Évaluation en dessous des 50%
- **Pas d'audit externe**
- Commission du label



Labellisation **Cit'ergie**

- Etat des lieux
- Programme de politique énergie-climat pour 4 ans donnant lieu à délibération
- Évaluation dépasse 50%
- **Audit externe** (l'auditeur est mandaté par la collectivité)
- Commission du label



Labellisation eea® Gold

- Evaluation de l'état des lieux dépasse 75%

